

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025

COMMUNE DE CLÉREY

La réunion a débuté le 27 février 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur LÉCORCHÉ Jean-Pierre.

Membres présents :

Monsieur Agrapart Thierry
Monsieur Callot Franck
Madame Contant Evelyne
Monsieur Goncalves Jean
Monsieur Lécorché Jean-Pierre
Monsieur Mennessier Sébastien
Madame Misswald Catherine
Madame Nicolodi Julia
Monsieur Prévot Pascal
Madame Sottas Gaëlle
Madame Vitali Rachel

Membres absents représentés :

Madame Giorgetti Coralie Pouvoir donné à Mme Nicolodi Julia
Madame Tesser Charlotte Pouvoir donné à Mme Misswald Catherine

Membres absents :

Madame Depuille Anaïs
Monsieur Sommer de Launay Geoffroy

Secrétaire de séance : Madame Contant Evelyne

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Communications du Maire
- 2025_01 - Conventions de participation prévoyance et santé du 01.01.2026 au 31.12.2031 : Mandat au Centre de Gestion pour organiser les mises en concurrence
- 2025_02 - Subvention à la Coopérative Scolaire : financement des cadeaux de Noël 2024
- 2025_03 - Subvention à la Coopérative Scolaire : participation au séjour à la base de Chappes
- 2025_04 - Numérotation de propriété : AB 228
- 2025_05 - Remboursement d'heures au Centre de Loisirs
- 2025_06 - Société Publique Locale SPL-XDEMAT Renouvellement de la convention de prestations intégrées
- 2025_07 - Société Publique Locale SPL-XDEMAT Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Questions diverses

- Communications du Maire

Demande d'autorisation environnementale de la SA REMONDIS ELECTRORECYCLING : réunion publique

Conformément aux dispositions de l'avis préfectoral portant ouverture d'une consultation publique par voie électronique, deux réunions publiques d'informations et d'échanges sur la demande de la Société REMONDIS ELECTRORECYCLING implantée sur le territoire de la commune de SAINT THIBAULT sont organisées. Les dates des 25 février et 5 mai de 15h à 17h à la salle

polyvalente de SAINT THIBAUT ont été retenues. L'information a été communiquée aux habitants sur Panneau Pocket et l'Actu Clérey ainsi que par affichage.

Merci pour le Cléricien 2024, les travaux électriques et meilleurs vœux

Monsieur le Maire communique à l'assemblée des messages de Madame Benoit, Professeur des écoles de la classe de CE1-CE2 dont les élèves ont adressé trois courriers remerciant les rédacteurs du Cléricien 2024, remerciant également pour les travaux électriques réalisés dans leur classe et présentant leurs vœux à toute l'équipe municipale.

Courrier de Madame Jacqueline TOMASSON

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception d'un courrier de Madame TOMASSON ayant pour objet le colis de fin d'année.

CAF de l'Aube : Notification d'une aide à l'investissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube a décidé de soutenir le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal pour accueillir une Maison d'Assistantes Maternelle à hauteur de 8.570,00 euros.

Vol et vandalisme

Monsieur le Maire informe du vol d'un panneau STOP complet initialement implanté le long de la RD 671 ainsi que de l'acte de vandalisme sur un panneau de signalisation implanté Rue Saint Pierre.

Compte rendu du 1^{er} Conseil d'Ecole

Monsieur le Maire communique à l'assemblée des éléments inscrits dans le compte rendu du 1^{er} conseil d'école qui s'est tenu le vendredi 8 novembre dernier.

- Questions principales

2025_01 - Conventions de participation prévoyance et santé du 01.01.2026 au 31.12.2031 : Mandat au Centre de Gestion pour organiser les mises en concurrence

Le Maire informe le Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière mensuelle des employeurs publics, à partir du 1^{er} janvier 2025 pour les garanties en matière de prévoyance (maintien de salaire minima en cas d'incapacité et d'invalidité) et à partir du 1^{er} janvier 2026 pour les garanties en matière de santé (mutuelle complémentaire).

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube lance les consultations publiques afin de conclure deux conventions de participation dans le domaine l'une de la prévoyance et l'autre de la santé.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux ou montants de cotisation de l'offre retenue pour chacun des risques prévoyance et santé seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer ou non à chacune des conventions qui leur seront proposées et préciseront le montant de participation qu'elles compteront verser à leurs agents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

VU le Code des Assurances ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 23/01/2025 pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

VU l'exposé du Maire ;

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité, tant en prévoyance qu'en santé, et de participer à la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de l'Aube ;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de se joindre aux procédures de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques prévoyance et santé que le Centre de Gestion de l'Aube va engager

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non chacune des conventions de participation souscrites par le Centre de Gestion de l'Aube à compter du 1er janvier 2026.

2025_02 - Subvention à la Coopérative Scolaire : financement des cadeaux de Noël 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE l'attribution d'une subvention de **275,71 euros** au bénéfice de la Coopérative Scolaire pour le financement des cadeaux de Noël 2024 pour les élèves de l'école maternelle.

2025_03 - Subvention à la Coopérative Scolaire : participation au séjour à la base de Chappes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE l'attribution d'une subvention de **557,00 euros** au bénéfice de la Coopérative Scolaire en participation aux frais de séjour à la base de Chappes pour la classe de CM1-CM2 (qui se détaille ainsi : prise en charge de 40,00 euros par élève scolarisé et domicilié à Clérey et 13 euros par accompagnateur par jour)

2025_04 - Numérotation de propriété : AB 228

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer la numérotation suivante : AB 228 : 42, Rue de la Vallée de la Seine.

2025_05 - Remboursement d'heures au Centre de Loisirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de rembourser au Centre de Loisirs-La Farandole les frais relatifs au remplacement temporaire d'un agent communal en arrêt de travail le mardi 10 décembre 2024 par un agent du Centre de Loisirs pour un montant de **88,50 euros**.

2025_06 - Société Publique Locale SPL-XDEMAT Renouvellement de la convention de prestations intégrées

Par délibération du **23 octobre 2012**, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,....

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du **26 janvier 2025**, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

2025_07 - Société Publique Locale SPL-XDEMAT Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration

Par délibération du **23 octobre 2012** notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 26 mars 2024, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa douzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2023 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 251 au 31 décembre 2023),
- un chiffre d'affaires de 1 558 320 €,
- et un résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 322 976 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et le nombre très conséquent de renouvellement de certificats électroniques au sein des communes et établissements publics de coopération intercommunale, actionnaires de la société (vente de 2 678 certificats en 2023 contre 1 120 en 2022 et 1 500 en 2021).

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

- Questions diverses

Passage piéton RD 671

Suite à la demande présentée à la réunion du conseil municipal du 10 octobre dernier, une réunion de la commission de la voirie a été organisée en fonction des disponibilités de Monsieur Gruet, Responsable du Service des Routes du Conseil Départemental, le 9 décembre 2024 à 14h30.

Monsieur Gruet a adressé le 30 janvier dernier, un mail présentant ces réflexions et conseils pour la sécurisation de la traversée piétonne de la RD 671.

Monsieur GUYET du SDEA également sollicité pour ce dossier a fait part de ses réflexions sur le dossier le 20 février dernier.

Monsieur le Maire présente le dossier au Conseil Municipal.

Des devis seront demandés pour ce projet.

Passage piéton Ecole

Monsieur Gruet, Responsable du Service des Routes du Conseil Départemental, suite à la demande de Monsieur le Maire, a présenté ses remarques sur l'aménagement du passage piéton en face des écoles.

Occupation du stade de foot

Une demande d'occupation déposée par une association sera étudiée en fonction du planning d'occupation actuel.

14 juillet

6 membres du Conseil Municipal sont disponibles pour tenir des stands à l'occasion du 14 juillet.

Une demande sera adressée à la compagnie des sapeurs-pompiers pour connaître les disponibilités des pompiers volontaires.

Point Lecture

Deux personnes seraient intéressées pour reprendre l'activité du Point Lecture.

Entretien du cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de Monsieur Michel Rougetet concernant l'entretien du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle que la loi dite « LABBÉ » du 6 février 2014 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national et, depuis le 1er janvier 2017, elle interdit aux collectivités l'usage des pesticides chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts et de la voirie. L'interdiction vise également les promenades et les forêts ouvertes au public.

L'arrêté du 15 janvier 2021 élargit l'interdiction de produits phytosanitaires à partir du 1er juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières, stades et autres lieux de vie.

Depuis cette date, il n'est donc plus possible d'utiliser des pesticides dans les cimetières.

Monsieur le Maire informe que les travaux suivants seront programmés dans le cimetière :

- réfection des joints des murs d'enceinte
- restauration et mise en peinture de la grille
- nettoyage de la croix et mise en peinture des inscriptions
- réfection de la dalle au niveau du point d'eau

Une date sera fixée pour la tenue de la première réunion de l'atelier participatif « Entretien du cimetière » et sera communiquée aux habitants.

Cadeau aux élèves entrant en 6^{ème}

La mairie se chargera comme de coutume d'acquérir les cadeaux destinés aux élèves de l'Ecole de Clérey entrant en 6^{ème} à la prochaine rentrée scolaire.

Les questions diverses suivantes sont abordées :

- les travaux à envisager au Budget 2025
- l'éclairage sur la voie privée de la Rue des Peupliers
- divers

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h22.

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes présentes dans le public :

- Mmes Jacqueline Tomasson et Ginette Renner qui ont exprimé leur déception concernant la composition des colis de Noël dont elles ont bénéficié.
- M. Michel Rougetet qui souhaitait s'exprimer concernant l'entretien du cimetière
- M. Jack Fournier, Président de l'Association Green Art, concernant le montant de la subvention communale attribuée à l'association qu'il préside.

Madame Contant Evelyne
Secrétaire de séance

Monsieur LÉCORCHÉ Jean-Pierre,
Maire